

PRESCRIPTIONS D'INSTALLATIONS

Réseau Multimédia

Renens
Crissier
Ecublens
Chavannes-près-Renens

Contenu

1. Présentation	3
2. Généralités.....	4
2.1 Modalités pour le raccordement d'immeubles au réseau multimédia	4
3. Procédure pour l'installation intérieure de l'immeuble	5
3.1 Prescriptions techniques	6
3.2 Principe de distribution des tubes, installation multimédia	7
3.3 Villa installation des tubes	8
3.4 Immeuble installation des tubes	9
3.5 Installation du câble coaxial.....	10
3.6 Principe de câblage des nouveaux bâtiments.....	11
4. Liaison équipotentielle (mise à la terre)	12
5. Matériel à utiliser	13
5.1 Câble.....	13
5.2 Connectique.....	13
5.3 Prise multimédia.....	13
5.4 Matériel privé.....	13
6. Remarques.....	14
6.1 Documents de référence	14
7. Contacts et dispositions particulières.....	15
8. Annotations et commentaires	16



1. Présentation

TvT Services SA est un opérateur de réseau câblé et fournisseur de services multimédia au niveau régional, situé à 1020 Renens, qui assure l'exploitation et le développement du réseau multimédia des communes actionnaires de :

1022 [Chavannes-près-Renens](#)

1023 [Crissier](#)

1024 [Ecublens](#)

1020 [Renens](#)

Le réseau multimédia a été créé en 1968 sous l'impulsion du Service Intercommunal de l'Electricité (SIE). Devenue société anonyme en 1999, sous le nom de TvT Services SA, l'entreprise poursuit activement sa croissance, notamment dans les secteurs de la télévision numérique, de l'Internet à haut débit et de la téléphonie par câble.

TVT diffuse les programmes TV numériques en clair et propose la location de lignes à fibres optiques.

Dans le domaine des télécommunications, TVT fournit, en partenariat avec UPC, l'ensemble de leurs produits, DTV, Internet, téléphonie fixe et mobile.

Des informations complémentaires concernant la société TVT peuvent être trouvées sur le site web suivant:

<http://www.tvtservices.ch/entreprise.html>

2. Généralités

Afin de pouvoir garantir à chaque client une bonne qualité de l'image et du son des programmes radio et TV, ainsi que l'utilisation de la voie de retour (par exemple Internet), il y a lieu de respecter certaines normes pour l'exécution des installations d'immeubles.

Cette brochure vous indique les normes obligatoires à appliquer dès ce jour.

2.1 Modalités pour le raccordement d'immeubles au réseau multimédia

Demande écrite du client, du propriétaire, de la gérance ou de l'architecte.

Convocation à la première séance de chantier : c'est un impératif.

Rappel des définitions :

Raccordement réseau : Opération consistant à relier un immeuble au réseau multimédia.

Nouvelle installation : Installation réalisée dans une nouvelle construction d'immeuble.

Rénovation installation : Transformation ou rénovation de l'installation intérieure de l'immeuble.

Extension d'installation : Complément à une installation déjà raccordée au réseau multimédia.

3. Procédure pour l'installation intérieure de l'immeuble

Cette procédure s'applique aux nouvelles installations, rénovations et extensions

L'installateur établit une demande d'installation au moyen de la formule officielle et nous l'envoie par courrier (à disposition au format PDF sur notre site internet, <https://www.tvtservices.ch/raccordements>).

Ce n'est que lorsque l'installateur reçoit cette demande en retour avec l'acceptation et les corrections éventuelles que les travaux peuvent commencer.

L'installateur réalise l'installation selon les directives, s'assure de sa conformité et nous informe de la fin des travaux afin de fixer un rendez-vous de mise en service (délai minimum cinq jours).

Le raccordement au réseau multimédia doit s'effectuer en présence de l'installateur, du représentant du réseau multimédia et de la personne responsable du réglage des téléviseurs si nécessaire.

Un rapport de mise en service est rempli suite au contrôle de l'installation.

Pour les installations spéciales (type BKS), le signal est garanti à l'entrée de l'armoire de brassage.

Toute installation non conforme devra être adaptée aux prescriptions en vigueur aux frais de l'installateur.

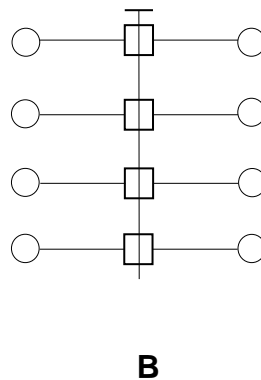
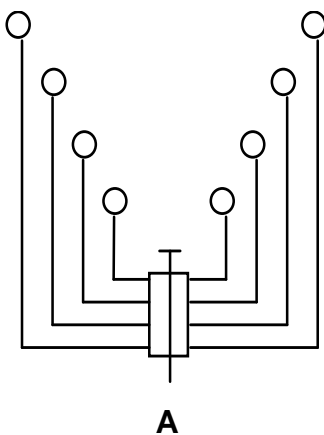
En cas de non-conformité, la mise en service sera reportée sur décision du représentant du réseau multimédia et sera alors facturée à l'installateur.

3.1 Prescriptions techniques

Schémas d'installation, établir le dessin de l'installation avec les métrages exacts des câbles entre les différents éléments (raccord d'introduction, répartiteur, prises).

Possibilité de distribution :

- **A : en étoile (obligatoire pour les nouvelles installations, lors des nouvelles constructions)**
- B : en dérivation par étages (maximum 5 étages à 2 prises)
- C : en série (maximum 5 prises par colonne)



Choix du tracé :

- Chercher le tracé le plus court et le plus direct possible (éviter les contours inutiles).
- Respecter les prescriptions régissant les conduites d'autres services en cas de croisement ou tracé commun.
- Satisfaire à un minimum d'esthétique.

3.2 Principe de distribution des tubes, installation multimédia

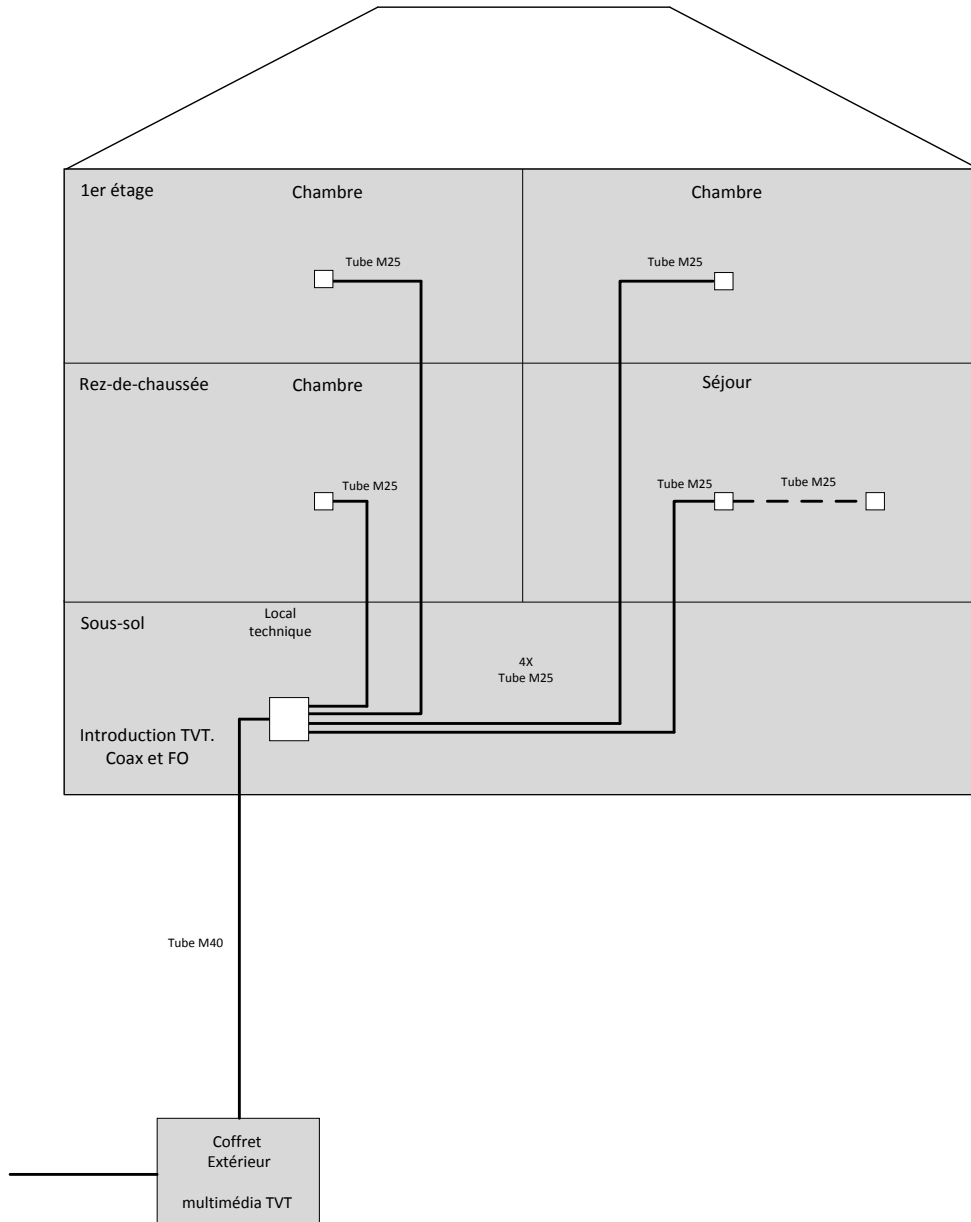
Les tubes à installer dans les nouvelles installations lors de la construction devront permettre le passage de plusieurs câbles.

Nous conseillons d'installer les diamètres suivants :

- Dans les gaines techniques, tubes avec un diamètre minimum M32.
- Dans les appartements, tubes avec un diamètre minimum M25.
- Pour le raccordement du bâtiment, tube avec un diamètre minimum M40.

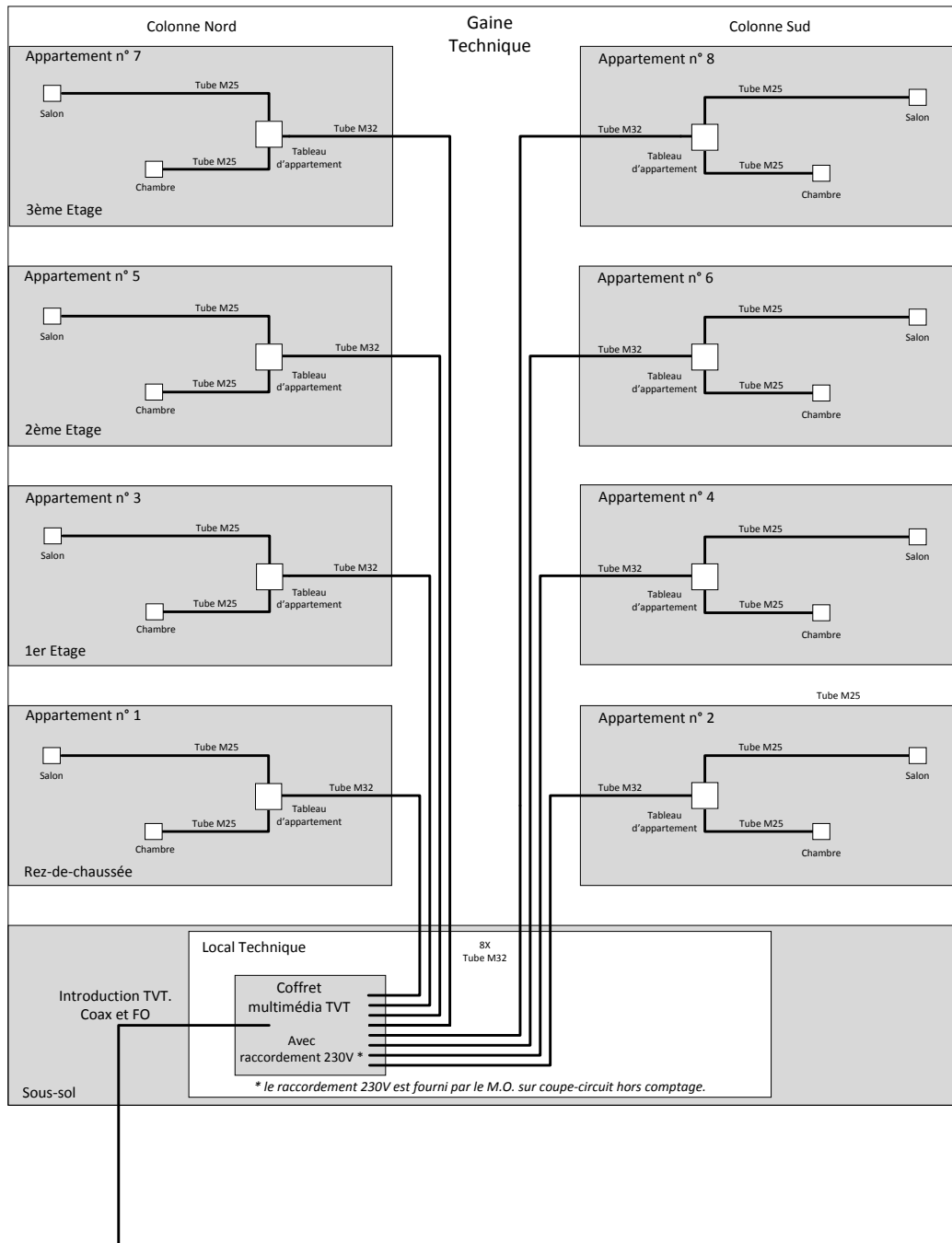
3.3 Villa installation des tubes

Principe de Distribution des tubes, installation multimédia
Villa – Nouvelle construction



3.4 Immeuble installation des tubes

Principe de Distribution des tubes, installation multimédia Immeuble locatif – Nouvelle construction



3.5 Installation du câble coaxial

Le câble doit être posé sous tube ou canal sur toute sa longueur y compris lors de la traversée d'un plancher, d'un mur ou autre paroi.

Les tubes, canaux ou câbles doivent être solidement fixés et de façon durable, au moyen de brides appropriées.

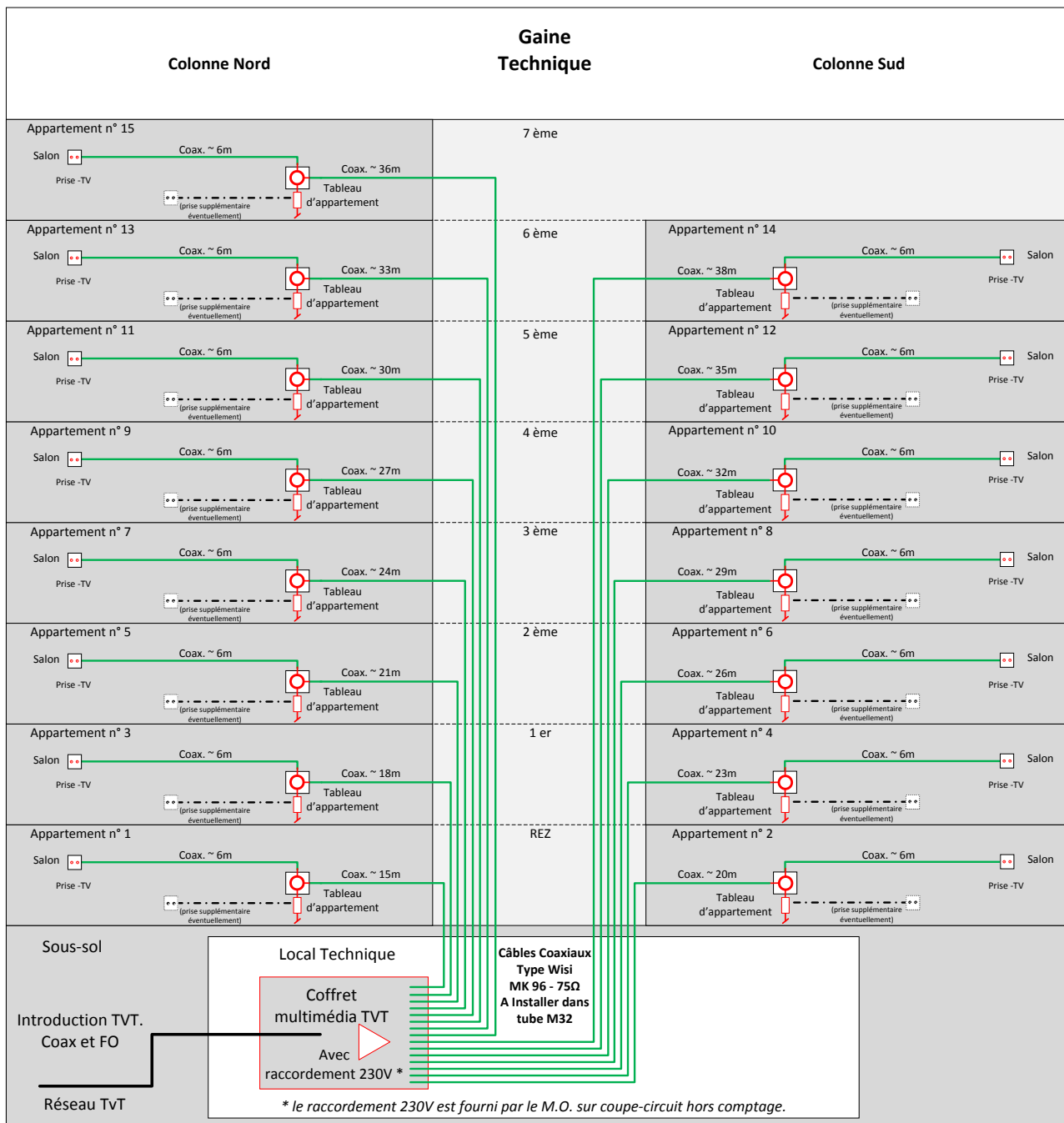
Lorsque la conduite risque d'être endommagée, on utilisera du tube acier. Dans tous les locaux accessibles facilement, tout élément situé à moins de 10 cm de hauteur par rapport au sol doit être considéré comme risquant d'être endommagé.

Dans les endroits sans risque d'endommagement, les coudes pourront être faits sans protection.

Dans les cages d'ascenseurs, on peut utiliser du tube ou du canal, mais sur toute la longueur du câble. Les installations dans les cages d'ascenseurs sont possibles après avoir obtenu une autorisation du constructeur.

Les rayons de courbure minimaux prescrits doivent être respectés, faute de quoi, le câble risque d'être endommagé. Les courbures doivent être faites une seule fois, le câble ne supportant pas d'être courbé et redressé plusieurs fois au même endroit.

3.6 Principe de câblage des nouveaux bâtiments



Fourni et installé, par maître d'œuvre :

- = Câble Coaxial Wisi, MK96 triple blindage 75Ω
- = Prise -TV Wisi, DU 11dB / 5-2'000Mhz. Ou, R&M 11dB combinée RJ45.
- = Caisson vide (prise supplémentaire éventuellement)

Fourni et branché, par TvT Services SA :

- = Répartiteur TV
- = Résistance 75Ω
- = Coffret multimédia TVT Avec raccordement 230V = Amplificateur et Coffret TvT

4. Liaison équipotentielle (mise à la terre)

Lors de tous les nouveaux raccordements, une liaison équipotentielle doit être réalisée.
(Prescriptions de sécurité de la norme CENELEC EN 50083).

Cette liaison équipotentielle sera réalisée avec du fil de cuivre de 6mm² de section, isolé jaune et vert.

L'installateur réalisera cette liaison équipotentielle sous conduit de protection depuis un des points définis ci-dessous jusque vers les amplificateurs ou le raccord de l'installation intérieure.

Points de raccordement

Ne pas oublier l'étiquette «Equipotentielle réseau multimédia» au point de raccordement.

- Canal à câble métallique, pour autant que la continuité de l'équipotential soit assurée.
- Conduite d'eau métallique : idem position 1.
- Barre d'équipotential
- Tableau électrique : barre ou borne de mise à terre ou le PEN.
- Coffret d'introduction
- Pas de point d'équipotential à disposition : un piquet de terre sera planté dans la fouille d'où partira un fil de 50 mm².
- Ruban de terre

ATTENTION AU GENRE DE TERRAIN

Source : NIBT

5. Matériel à utiliser

5.1 Câble

Le câble coaxial doit avoir :

- Une impédance caractéristique de 75 ohms
- Une perte max. de 19.5 dB / 100 m à 1'000 MHz
- Un facteur de blindage > 115 dB (triple blindage)

Exemple type : WISI MK 96

5.2 Connectique

Utiliser uniquement des connecteurs F à compression avec la pince adéquate. Le connecteur F doit être exactement adapté au câble utilisé.

5.3 Prise multimédia

Nouvelles constructions, 2 sorties IEC (m/f) large bande 5-2'000MHz

Rénovation et réparation installation existante, 2 sorties FM/TV et 1 sortie DATA (WICLIC)

Le niveau aux prises sera compris entre 60 et 72 dB μ V en respectant un découplage de 40 dB entre chaque prise

Exemple type : WISI série DUxx & DDxx

5.4 Matériel privé

Amplificateur (privé)

Le gain de l'amplificateur doit être adapté à l'installation (niveau de sortie optimum: 70 dB μ V + gain), il sera équipé d'une voie de retour active

Exemple type : WISI VX-2015

Les câbles de raccordement radio-TV-modem, facteur de blindage doit être > 105 dB.

Les câbles fabriqués artisanalement doivent être équipés de fiches dont la masse entoure en tout point le conducteur central.

6. Remarques

Nous espérons une entière collaboration de votre part et comptons également sur vous pour sensibiliser les gérances et propriétaires. Une installation bon marché risque de coûter cher plus tard ou d'être exclue des possibilités multimédias

6.1 Documents de référence

Chaque installation d'immeuble raccordée au réseau multimédia doit répondre aux :

- Prescriptions d'installations du réseau multimédia.
- Prescriptions techniques relatives à l'établissement des installations réceptrices de radiodiffusion et de télévision (1979).
- Exigences techniques fondamentales concernant la qualité de transmission d'installations d'antennes collectives (1974) PTT 810.52 fr.
- Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction de la SIA (norme n° 118).
- Recommandations techniques SUISSEDIGITAL.
- Les dispositions du Code Suisse des Obligations.

7. Contacts et dispositions particulières

Téléphones service technique :

Demande de raccordement, extensions et rénovations :

- M. M. Turrian 021 631 52 28
- M. T. Huguenin 021 631 52 25

- info@tvtservices.ch

Rendez-vous de mise en service :

- M. M. Turrian 021 631 52 28
- M. D. Bianchi 021 631 52 19

Adresse postale du service technique :

TvT Services SA
p.a. SIE SA
Chemin de la Gottrause 11
Case postale 71
1023 Crissier

Dispositions particulières :

- Tout nouveau raccordement de bâtiment est réalisé sous certaines conditions financières. Veuillez nous contacter.
- La pose d'un amplificateur privé est possible pour un appartement isolé ou une villa si nécessaire.
- Les amplificateurs et les prises (DDxx, 3 trous) auront une voie de retour de 5 à 65 MHz.

Pour tous renseignements techniques, veuillez nous contacter.

